VOTRE SYNDICAT FO AGIT POUR VOUS !

**Congés payés acquis pendant l'arrêt maladie :** une demande collective en cours !

Saviez-vous que vous avez acquis des congés payés pendant vos périodes d'arrêt maladie, qu'il soit d'origine professionnelle ou non ? C’est un droit reconnu par la loi et confirmé par plusieurs décisions judiciaires récentes !

Face à cette situation, **votre syndicat FO [Nom de l’entreprise]** a pris les devants et a déposé une demande collective pour que tous les salariés concernés puissent bénéficier de ces congés payés **rétroactivement**. Cela concerne **tous les congés acquis depuis 2009**, qui auraient dû vous être octroyés.

# Pourquoi cette démarche ?

Nous savons que beaucoup d’entre vous hésitent à agir individuellement de peur de représailles ou par manque d’information. C’est pourquoi le syndicat FO agit en votre nom afin de faire valoir vos droits collectifs sans que vous ayez besoin d'engager des actions individuelles.

# Quels sont vos droits ?

Congés payés pendant l'arrêt maladie (professionnel ou non). Possibilité de récupérer les congés non pris du fait de l’arrêt. Rappel rétroactif jusqu’en 2009 pour les droits non attribués.

# Et maintenant ?

Nous restons mobilisés pour vous tenir informés des avancées de cette demande collective. Votre syndicat FO est là pour vous défendre ! Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir plus d’informations, n’hésitez pas à nous contacter.

**Solidarité, action collective et défense des droits** sont au cœur de notre engagement. Ensemble, nous sommes plus forts !

**FO – Vos droits, notre combat !**

.